

République et canton
de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2015-2020

Séance du mardi 16 avril 2019
Procès-verbal

Présences :

Exécutif

M. Antoine BARDE	Maire	
M. Pascal WASSMER	Adjoint	
Vacant	Adjoint-e	

Bureau du Conseil municipal

M. GUBELMANN Yves	Président	Excusé
M. LINGJAERDE Pierre	Vice-Président	
Mme LAZZARELLI Dominique	Secrétaire	

Conseillers municipaux

ALHANKO-BAUER Corinne		PORDES Anita	
BARBEZAT-FORNI Denyse		PULIDO Florence	
BERY Elisabeth		RANNI Roberta	
CURZON Jacqueline		RICCIUTI Giuseppe	
DECHEVRENS Pierre-Yves		SIMOS Mony	Excusée
GAILLARD Philippe		THIERRIN Jean-Marc	
HENTSCH Claudine			
JACQUIER Jérôme			
LEBOISSARD Anne			

Public : /



ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 19 mars 2019.

2. Discussion et approbation de l'ordre du jour.

3. Communications du bureau.

4. Rapports des commissions :

- a) Rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs ». Séances des 12 et 25 mars 2019. Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, Présidente.
- b) Rapport du groupement de l'Ile-aux-Mômes. Séance du 21 mars 2019. Mme Corinne ALHANKO-BAUER, déléguée.
- c) Rapport des commissions réunies « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » et « Urbanisme et constructions ». Séance du mardi 9 avril 2019. M. Yves GUBELMANN, Président du Conseil municipal.

5. Projets de délibérations :

- ↓ **Délibération 2015-2020 – D-101** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 450'000 F pour la réalisation d'un parking provisoire sis route de la Côte-d'Or. Parcelle N° 6332/RF 42.
- ↓ **Délibération 2015-2020 – D-102** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 1'200'000 F pour la réalisation de l'enveloppe thermique du bâtiment, sis route de la Côte-d'Or 3-5. Parcelle N° 5571 / RF 42.
- ↓ **Délibération 2015-2020 – D-103** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 12'600'000 F pour la réalisation d'un parking souterrain de la salle communale. Parcelle N° 5206/RF 29.
- ↓ **Délibération 2015-2020 – D-104** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 7'900'000 F pour la construction et le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire communal d'Anières.

6. Projets de motions.

7. Projets de résolutions.

8. Présentation des comptes de l'Exercice 2018 par M. le Maire.

9. Proposition(s) du Maire et de l'Adjoint.

10. Communication(s) du Maire et de l'Adjoint.

11. Questions écrites ou orales.

M. le Vice-Président ouvre la séance du 16 avril 2019 à 20h03 et souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il souhaite un joyeux anniversaire à M. Pierre-Yves DECHEVRENS.

Mme Florence PULIDO fait la remarque suivante de la part du groupe « Le Centre » :

« Selon l'article 15 de la LAC et l'article 9 du règlement du Conseil municipal de la commune d'Anières, les convocations pour les séances doivent être envoyées au moins 5 jours ouvrables avant le jour fixé pour la séance. Ces délais ne sont que rarement respectés et tout particulièrement pour la séance de ce soir, à laquelle la convocation leur est parvenue un jour avant le Conseil municipal. Ils sont conscients que l'administration communale a beaucoup de travail, mais ils ont déjà souligné à plusieurs reprises que les délais de convocation et d'affichage n'étaient pas respectés. Ils estiment que cette fois est la fois de trop. Cela représente un non-respect de la loi ainsi qu'un non-respect à l'égard des conseillers municipaux, car ils n'ont pas le temps nécessaire pour lire les documents et se préparer pour les séances. Bien qu'ils seraient dans leur droit de faire annuler cette séance, ils ont décidé de ne pas le faire. En revanche, ils avertissent ouvertement que toute séance future qui n'aura pas été convoquée dans les délais légaux des 5 jours ouvrables avant ladite séance sera annulée par son groupe ».

M. le Vice-Président excuse l'absence de M. Yves GUBELMANN et de Mme Mony SIMOS. Il propose de passer au point 1 de l'ordre du jour.



Point 1

Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 19 mars 2019.

M. l'Adjoint demande de modifier au point 10, « M. l'Adjoint explique qu'il n'était pas au courant de cet affichage et qu'une ronde est effectuée par la société Python et que les agents municipaux ne sont pas habilités pour relever les excès de vitesse. » et de remplacer « agents municipaux » par « les agents » car il s'agit des agents de la société Python et non des agents municipaux.

La parole n'étant plus demandée, M. le Vice-Président considère que ce procès-verbal est adopté, avec remerciements à son auteur.

M. le Vice-Président propose de passer au point 2 de l'ordre du jour.

Point 2

Discussion et approbation de l'ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, M. le Vice-Président propose de passer au point 3 de l'ordre du jour.

Point 3

Communications du bureau.

1. Croix-Rouge Suisse – Appel d'urgence – Cyclone IDAI au Mozambique.
2. MEDAIR. Aide d'urgence au Yémen. Par le biais de la Chaîne du bonheur.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS propose de renvoyer ces demandes en commission sociale, afin d'attendre quelques mois pour voir comment cela évolue.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, en sa qualité de Présidente de la commission sociale, indique recevoir ces demandes d'aide d'urgence pour le Yémen et qu'il a été convenu, à l'instar de ce qui est pratiqué habituellement, de ne pas les présenter en commission sociale, mais au Conseil municipal, dans le cadre du budget d'aide d'urgence.

Pour répondre à M. Pierre-Yves DECHEVRENS, Mme Claudine HENTSCH pense qu'il s'agit d'organisations qui travaillent régulièrement sur des zones sinistrées et qui arrivent à doser le flux d'argent.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI informe que son groupe est favorable à ces deux demandes d'urgence, soit pour le Mozambique et le Yémen.

Giuseppe RICCIUTI souligne que vu l'urgence des demandes, il est trop tard pour les renvoyer à la commission sociale.

La parole n'étant plus demandée, M. le Vice-Président propose de passer aux votes.

Il est accepté à la majorité (2 abstentions) de verser CHF 10'000.- à la Croix-Rouge Suisse pour l'appel d'urgence relatif au cyclone IDAI au Mozambique.

Il est accepté à la majorité (2 abstentions) de verser CHF 10'000.- à la Chaîne du bonheur pour l'appel d'urgence pour les sinistrés du Yémen.

3. Invitation de la commune de Vernier. Tournoi de football et de pétanque le samedi 15 juin 2019. Les personnes intéressées à participer à ce tournoi peuvent s'inscrire auprès de la secrétaire du Conseil municipal jusqu'au 22 mai 2019.



M. le Vice-Président propose de passer au point 4 de l'ordre du jour.

Point 4
Rapports des commissions.

a) Rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs ». Séances des 12 et 25 mars 2019. Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, Présidente.

M. le Vice-Président passe la parole à Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, Présidente.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

M. le Vice-Président remercie Mme Denyse BARBEZAT-FORNI pour son rapport.

b) Rapport du groupement de l'Ile-aux-Mômes. Séance du 21 mars 2019. Mme Corinne ALHANKO-BAUER, déléguée.

M. le Vice-Président passe la parole à Mme Corinne ALHANKO-BAUER, déléguée.

(Ndlr : Suite à une confusion, c'est le rapport de la séance tenue à Collonge-Bellerive du 5 mars 2019 qui est rendu par Mme Corinne ALHANKO-BAUER, déléguée - De ce fait, le rapport de la séance du groupement du 21 mars 2019 est reporté à la séance du mardi 14 mai 2019).

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

M. le Vice-Président remercie Mme Corinne ALHANKO-BAUER pour son rapport.

M. Jean-Marc THIERRIN demande si les deux projets de crèches intercommunales devraient être acceptés ou si c'est soit l'un soit l'autre.

Mme Corinne ALHANKO-BAUER répond que c'est effectivement les deux projets qui devraient être acceptés pour répondre à la demande croissante et places de crèches et à l'opportunité qui s'offre à ce jour à La Passerelle (Vésenaz) et à Prés-Grange (Corsier).

c) Rapport des commissions réunies « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » et « Urbanisme et constructions ». Séance du mardi 9 avril 2019. M. Pierre LINGJAERDE, Vice-Président du Conseil municipal.

M. le Vice-Président fait la lecture du rapport.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

M. le Vice-Président propose de passer au point 5 de l'ordre du jour.

Point 5
Projets de délibérations.

DELIBERATIONS

La parole n'étant pas demandée, M. le Vice-Président donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.



✚ **Délibération 2015-2020 – D-101 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 450'000 F pour la réalisation d'un parking provisoire sis route de la Côte-d'Or. Parcelle N° 6332/RF 42.**

Vu le crédit d'étude de TTC 35'000 F pour la création d'un parking provisoire sis route de la Côte-d'Or, parcelle N° 6332/RF 42, voté par le Conseil municipal le mardi 20 février 2018 (Délibération N° 2015-2020 D 076), approuvé par le Département présidentiel et exécutoire de plein droit à l'issue du délai référendaire, soit le 10 avril 2018, en application de l'article 88, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes (B 6 05) ;

Vu le devis du 23 novembre 2017 établi par le bureau d'ingénieurs civils Thomas JUNDT SA à Carouge ;

Sous réserve de l'autorisation de construire ;

Vu le préavis favorable, à l'unanimité, des commissions réunies « Urbanisme et constructions » et « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du mardi 9 avril 2019 ;

Vu l'exposé des motifs joint à la présente délibération ;

Vu l'art. 30, alinéa 1, lettre e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) ;

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide
par 14 oui (unanimité) – 0 non – 0 abstention**

1. De réaliser les travaux d'un parking provisoire sis route de la Côte-d'Or, parcelle N° 6332/RF 42.
2. D'ouvrir au Maire un crédit d'engagement de TTC 450'000 F destiné à ces travaux, auquel il conviendra d'ajouter le montant du crédit d'étude pour cet objet de TTC 35'000 F, soit au total TTC 485'000 F.
3. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette au moyen de 10 annuités dès la première utilisation du bien estimée à 2020.
5. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence du crédit brut de TTC 485'000 F, afin de permettre l'exécution de ces travaux.

La parole n'étant pas demandée, M. le Vice-Président donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

✚ **Délibération 2015-2020 – D-102 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 1'200'000 F pour la réalisation de l'enveloppe thermique du bâtiment, sis route de la Côte-d'Or 3-5. Parcelle N° 5571 / RF 42.**

Vu le crédit d'engagement de TTC 75'000 F pour l'étude des installations de chauffage, ventilation, régulation, ainsi que de la physique du bâtiment sis route de la Côte-d'Or 1-3-5. Parcelle N° 5571 / RF 42, voté par le Conseil municipal le mardi 14 juin 2016 (Délibération N° 2015-2020 D – 034), approuvée par le Département présidentiel le 5 septembre 2016 ;

Vu le devis du 4 avril 2019 établi par le bureau Energy Management SA à Genève ;

Sous réserve de l'autorisation de construire ;



Vu le préavis favorable, à l'unanimité, des commissions réunies « Urbanisme et constructions » et « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du mardi 9 avril 2019 ;

Vu l'exposé des motifs joint à la présente délibération ;

Vu l'art. 30, alinéa 1, lettre e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) ;

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide
par 14 oui (unanimité) – 0 non – 0 abstention**

1. De réaliser les travaux de l'enveloppe thermique du bâtiment, sis route de la Côte-d'Or 3-5. Parcelle N° 5571 / RF 42.
2. D'ouvrir à M. le Maire un crédit de TTC 1'200'000 F destiné à ces travaux auquel il conviendra d'ajouter le montant du crédit d'étude pour cet objet de TTC 75'000 F, soit au total TTC 1'275'000 F, dont à déduire d'éventuelles subventions.
3. De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine financier.
4. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de TTC 1'275'000 F, afin de permettre l'exécution de ces travaux.

La parole n'étant pas demandée, M. le Vice-Président donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

✚ **Délibération 2015-2020 – D-103 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 12'600'000 F pour la réalisation d'un parking souterrain de la salle communale. Parcelle N° 5206/RF 29.**

Vu le crédit d'étude de TTC 600'000 F relatif à la mobilité et le stationnement, ainsi que la faisabilité de 3 parkings :

1. *Parking couvert du Floris – Parcelle N° 4400 / Plan RF 26 - privée communale.*
2. *Parking souterrain de la route cantonale d'Hermance – Parcelle N° 5616 / Plan RF 26 - DP Cantonal – en cours de cession à la commune d'Anières.*
3. *Parking souterrain de la salle communale – Parcelle N° 5206 Plan RF 29 - privée communale.*

voté par le Conseil municipal le lundi 10 avril 2017 (Délibération N° 2015-2020 D 053), approuvée par le Département présidentiel le 31 mai 2017, avec un délai référendaire échu le 30 mai 2017 ;

Vu le rapport d'adjudication suite à l'appel d'offres du 8 mars 2017 ;

Vu le devis du 28 mars 2017 du bureau AMSLER & BOMBELLI SA à Chêne-Bougeries ;

Sous réserve de l'autorisation de construire ;

Vu le préavis favorable, à l'unanimité, des commissions réunies « Urbanisme et constructions » et « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du mardi 9 avril 2019 ;

Vu l'exposé des motifs joint à la présente délibération ;

Vu l'art. 30, alinéa 1, lettre e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) ;



sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide
par 14 oui (unanimité) – 0 non – 0 abstention**

6. De réaliser les travaux de réalisation d'un parking souterrain de la salle communale – Parcelle N° 5206/RF 29.
7. D'ouvrir à M. le Maire un crédit de TTC 12'600'000 F destiné à ces travaux auquel il conviendra d'ajouter le montant du crédit d'étude pour cet objet de TTC 140'400 F, correspondant à la part pour le parking de la salle communale, soit au total TTC 12'740'400 F.
8. De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine financier.
9. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de TTC 12'740'400 F, afin de permettre l'exécution de ces travaux.

La parole n'étant pas demandée, M. le Vice-Président donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

✚ **Délibération 2015-2020 – D-104 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 7'900'000 F pour la construction et le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire communal d'Anières.**

Vu le crédit d'étude de TTC 800'000 F pour le lancement d'une étude générale pour le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire communal d'Anières, voté par le Conseil municipal le mardi 22 mars 2016, (Délibération N° 2015-2020 – D 20), approuvé par le Département présidentiel le 13 mai 2016 ;

Vu le montant adjugé le 18 février 2019, sous réserve du vote du Conseil municipal, de TTC 6'266'309.60 au consortium SCRASA / SIG dans le cadre de l'appel d'offres selon l'accord intercantonal sur les marchés publics, auquel il faut ajouter le crédit d'étude de TTC 800'000 F, le montant pour la construction du local PoP de TTC 300'000 F, le montant de TTC 390'000 F pour les divers et imprévus et correspondant à environ 5 % de la somme totale, le montant de TTC 80'000 D pour les honoraires relatifs à l'accompagnement du maître d'ouvrage pour les travaux de génie civil et de pose de la fibre optique, le montant de TTC 60'000 F pour la commercialisation du réseau FTTH ;

Sous réserve de l'autorisation de construire ;

Vu le préavis favorable, à l'unanimité, des commissions réunies « Urbanisme et constructions » et « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du mardi 9 avril 2019 ;

Vu l'exposé des motifs joint à la présente délibération ;

Vu l'art. 30, alinéa 1, lettre e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) ;

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide
par 13 oui – 0 non – 1 abstention**

1. De réaliser la construction et le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire communal d'Anières.
2. D'ouvrir au Maire un crédit d'engagement de TTC 7'900'000 F destiné à ces travaux, sous réserve de recettes de tiers.



3. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités dès la première utilisation du bien estimée à 2020.
5. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence du crédit brut de TTC 7'900'000 F, afin de permettre l'exécution de ces travaux.

Point 6
Projets de motions.

M. le Vice-Président informe qu'il n'y a pas de projet de motion et propose de passer au point 7 de l'ordre du jour.

Point 7
Projets de résolutions.

M. le Vice-Président informe qu'il n'y a pas de projet de résolution et propose de passer au point 8 de l'ordre du jour.

Point 8
Présentation des comptes de l'Exercice 2018 par M. le Maire.

M. le Vice-Président passe la parole à M. le Maire pour la présentation des comptes de l'Exercice 2018.



La Présentation PowerPoint est annexée au présent procès-verbal.

Après avoir répondu aux questions des membres du Conseil municipal, M. le Vice-Président propose de passer au vote pour le renvoi des comptes de l'Exercice 2018 de la commune d'Anières en commission des finances pour étude.

Le renvoi du projet des comptes de l'Exercice 2018 à la commission « Finances » du mardi 30 avril est accepté à l'unanimité par le Conseil municipal.

Mme Anne LÉBOISSARD demande s'il est possible de recevoir les comptes avant ladite commission, afin de pouvoir se préparer.

M. le Maire répond qu'ils seront mis sur CMNet 5 jours ouvrables avant la séance.

Point 9
Propositions du Maire et de l'Adjoint.

M. le Vice-Président passe la parole à M. le Maire Antoine BARDE.

M. le Maire propose de renvoyer à la commission « Finances », le projet d'acquisition d'un appareil de retranscription pour prise de procès-verbaux « Verbalix ». Ce point avait été porté au budget 2018, mais non acquis et dont le montant n'a pas été reporté dans le budget 2019 (~ 30'000 F TTC).

A l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour le renvoi de cet objet à la commission « Finances » du 30 avril 2019.



M. le Maire propose de renvoyer à la commission « Finances », une demande de soutien pour la 2^{ème} édition de l'AJAFEST. Crédit budgétaire supplémentaire.

Mme Elisabeth BERY demande s'il s'agit d'un crédit supplémentaire du montant qu'ils reçoivent habituellement.

M. le Maire répond que les crédits budgétaires supplémentaires sont demandés lorsque le montant ne figure pas dans le budget de l'année en cours.

A l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour le renvoi de cet objet à la commission « Finances » du 30 avril 2019.

M. le Maire rappelle le renvoi à la commission « Finances », du préavis de la commission sociale relatif aux projets de crèches intercommunales.

Mme Corinne ALHANKO-BAUER demande si c'est au Maire de transmettre la décision de la Commune à M. Philippe THORENS, Président du groupement de la crèche intercommunale de l'Ile-aux-Mômes.

M. le Maire répond que cet élément est de la prérogative de l'Exécutif et qu'il se chargera de transmettre la décision au Président, M. Philippe THORENS.

M. le Maire propose le renvoi à la commission « Finances », une demande de soutien financier pour le 30^{ème} anniversaire de la manifestation du Gymkhana en 2019.

A l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour le renvoi de cet objet à la commission « Finances » du 30 avril 2019.

M. le Vice-Président passe la parole à M. l'Adjoint Pascal WASSMER.

M. l'Adjoint Pascal WASSMER indique ne pas avoir de proposition.

M. le Vice-Président propose de passer au point 10.

Point 10 Communications du Maire et de l'Adjoint.
--

M. le Vice-Président passe la parole à M. le Maire Antoine BARDE.

Automnales 2019 – Sortie avec les Aînés – Jeudi 14 novembre 2019

M. le Maire informe que des invitations ont été envoyées aux Aînés, afin qu'ils puissent assister aux Automnales le jeudi 14 novembre 2019. Un sondage a été lancé pour connaître l'intérêt des Aînés à y participer. Le coût est de CHF 35.- par personne – hors boissons. Un dépassement budgétaire sera prévisible à hauteur d'environ CHF 5'000.- selon le nombre d'inscription. Un crédit budgétaire supplémentaire pourrait être présenté le cas échéant.

Poste d'Anières

Concernant le dossier de la poste M. le Maire indique que la procédure suit son cours. Le canton de Genève a été interpellé suite au recours déposé et a indiqué soutenir le point de vue de la Commune. La poste vient de communiquer sa détermination, qui ne va pas dans le sens de la Commune. Un délai à début juin 2019 a été fixé pour faire part des observations de la Commune à ce propos, ce qui sera fait avec l'avocat-conseil.



M. le Maire ajoute toutefois que le document reçu de la Poste étant confidentiel, il ne peut pas être transmis.

Mme Claudine HENTSCH demande s'il est possible d'avoir connaissance du courrier qui a été envoyé au nom du Conseil municipal à la Poste pour faire opposition.

M. le Maire répond qu'il sera mis sur CMNet.

Commissions réunies « Assainissement » et « Urbanisme » - Lundi 29 avril 2019

M. le Maire rappelle la séance supplémentaire des commissions réunies « Urbanisme et Assainissement », le lundi 29 avril 2019. La commission sociale du même jour est donc annulée.

Séance publique pour le PDCom – Mercredi 19 juin 2019

M. le Maire informe qu'une séance publique pour le PDCom aura lieu le mercredi 19 juin 2019 à la salle communale, dont l'heure reste à définir. Une information parviendra en temps opportun.

Incendie de la Cathédrale Notre-Dame à Paris

M. le Maire indique que l'Exécutif d'Anières souhaite se joindre à l'émotion suscitée par l'incendie qui a partiellement détruit la Cathédrale Notre-Dame de Paris, cet important symbole de la chrétienté faisant partie du patrimoine de nos voisins français et à qui il est transmis toute notre amitié et sympathie.

M. le Vice-Président passe la parole à M. l'Adjoint Pascal WASSMER.

Décharges Mâchefers

M. l'Adjoint explique que le groupe de travail a repris sous l'impulsion du nouveau Conseiller d'Etat en charge de ce dossier.

La commission a été élargie aux autorités françaises et à différentes associations. Il y actuellement deux buts. Le premier est de réduire le volume des mâchefers en limitant les déchets par le tri et le deuxième est d'imaginer des solutions pour raffiner les mâchefers.

Il faut donc étudier différentes techniques de traitement, afin de pouvoir entreposer les mâchefers dans des décharges de type B, qui sont moins polluantes que celles prévues en décharges de type D.

Les sites évoqués dans l'étude n'ont pas été modifiés. Il y a toujours trois communes où les décharges pourraient être prévues (Collex-Bossy, Versoix et Satigny). Anières est dans le second choix pour une décharge potentielle.

Des séances sont prévues durant toute l'année et M. l'Adjoint donnera les informations en fonction de l'avancement de ce dossier.

TPG – Ligne B

M. l'Adjoint informe que la ligne B a transporté un total de 153'228 personnes en 2018. Il s'agit de 5,5% de plus que durant l'année 2017. Les voyages transfrontaliers comptent double, il s'agit donc d'un total de 4,1% de plus que 2017 au niveau financier.

Les répartitions se font de la manière suivante : 61,86% de voyageurs entre Vézenaz et Chens-sur-Léman, 20,5% de voyageurs entre Vézenaz et Jussy-Meurets et 17,56% de voyageurs qui transitent par Vézenaz et voyagent sur les deux branches.

Mme Claudine HENTSCH demande pourquoi les voyages transfrontaliers comptent double.



M. l'Adjoint répond que c'est parce que les cantons participent à 50 % aux frais et en France ils paient à 100%.

Il informe que la ligne B va être coupée en deux et chaque parcours sera prolongé. Ces parcours deviendront les lignes 38 et 39. La Ligne 38 partira de Chens-sur-Léman et ira jusqu'à la Place Favre à Chêne-Bourg. La Ligne 39 partira depuis la Pointe à la Bise et ira jusqu'à Presinge.

M. le Vice-Président demande si la ligne B est l'une des solutions pour pouvoir relier Anières au CEVA.

M. l'Adjoint répond qu'il s'agit en effet d'une solution et la volonté est d'avoir une connexion sur la gare avec la ligne E.

M. le Vice-Président demande s'il s'agit d'une solution jugée satisfaisante par les communes d'Hermance, de Corsier, de Collonge-Bellerive et d'Anières.

M. l'Adjoint répond négativement et un courrier a été écrit dans ce sens.

Mme Jacqueline CURZON demande si la nouvelle ligne B passera par le Collège Candolle.

M. l'Adjoint indique qu'il va se renseigner.

Tour de Romandie – Dimanche 5 mai 2019 / Cyclotour – Dimanche 19 mai 2019

M. l'Adjoint informe que le tour de Romandie aura lieu le 5 mai prochain sur Vézenaz et Cologny. Il y aura dès lors beaucoup de perturbations.

Le Cyclotour du Léman passera sur la route de Thonon le 19 mai prochain, en matinée.



Vogue - - Samedi 18 mai 2019

La Vogue aura lieu le samedi 18 mai 2019. Le programme est sur le site de la Commune et sur facebook. Un « Tous ménages » partira prochainement à la population et aux communes voisines.

La parole n'étant plus demandée, M. le Vice-Président propose de passer au point 11 de l'ordre du jour.

Point 11 **Questions écrites ou orales.**

Mme Anne LEBOISSARD revient sur le sujet de renforcer la sécurité des racks à paddle au débarcadère et souhaiterait savoir ce qu'il en est.

M. l'Adjoint répond qu'une étude a été faite et qu'il avait été prévu de s'en occuper dans le cadre de l'embellissement de la Commune. Tenant compte des délais, ce dossier sera traité plus rapidement.

M. le Vice-Président indique avoir entendu une remarque d'un habitant qui loue une place d'amarrage à Anières. Il semblerait que les places soient très mal protégées et il y a souvent des dégâts en cas de gros vent. Il demande dès lors s'il est possible de faire quelque chose.

M. l'Adjoint répond qu'au niveau communal, il n'est pas possible d'agir, car il s'agit de places gérées par le canton. Il indique qu'il y a actuellement un groupe de travail regroupant toutes les



communes touchant le lac pour reprendre la gestion des places sur le domaine cantonal. A ce moment-là, il pourra être envisagé d'étudier cette problématique.

La parole n'étant plus demandée, M. le Vice-Président lève la séance à 21h30.

Le Président du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :

Procès-verbalise : Sophie HODEL



Annexes mentionnées



Commune d'Anières

COMMISSION : « Social, culture et loisirs »

Séance du : mardi 12 mars 2019

Dans sa séance du 12 mars dernier, la commission « sociale, culture et loisirs » a auditionné l'**Association 2nd chance** qui a pour mission de soutenir la formation locale de chirurgiens en chirurgie reconstructive dans des pays à moyens limités en Afrique de l'Est. Cette chirurgie permet d'améliorer les fonctions motrices et d'alléger les handicaps. Les chirurgiens nouvellement formés sont intégrés dans les équipes de formateurs. L'Association forme également des équipes locales à l'anesthésie et aux traitements infirmiers. Elle traite plus de 80 patients par année et projette d'étendre sa mission en Afrique de l'Ouest.

Après discussion, la commission a décidé d'allouer à cette association la somme de CHF 15'000 en 2019 et CHF 15'000.- en 2020, complétant ainsi l'aide de CHF 10'000.- qu'elle a attribué en décembre 2018.

Sur la base d'un dossier et après discussion, les associations suivantes ont été subventionnées pour un total de CHF 10'000 francs : Decybèle Musique, Paint a smile, Pregny Alp Festival, Ciné Transat, Hôpital des Nounours.

C'est à l'unanimité que la commission a attribué le mérite aniérois à Mme Nicole Imhof, enseignante à l'école primaire d'Anières de 1975 à 2017.

Denyse BARBEZAT-FORNI
Présidente de la commission « social, culture et loisirs »



Commune d'Anières

COMMISSION : « Social, culture et loisirs »

Séance du : mardi 25 mars 2019

Dans sa séance du 25 mars dernier, la commission « sociale, culture et loisirs » a auditionné l'**Association Cansearch** qui a pour mission de financer des projets de recherche sur le cancer et les maladies du sang de l'enfant.

Après discussion, la commission a décidé d'allouer à cette association la somme de CHF 5'000.-.

Puis, elle a auditionné la **Fondation « Au cœur des Grottes »** qui est un foyer d'hébergement avec accompagnement psychosocial destiné aux femmes seules ou avec leurs enfants, momentanément confrontées à une situation de précarité, telle que des difficultés familiales, des violences conjugales, de l'exploitation sur le lieu de travail, du trafic d'êtres humains, etc. Ces personnes sont dirigées vers ce foyer par le Centre social protestant, par LAVI qui est un centre de consultations pour l'aide aux victimes d'infraction, par l'Office cantonal de la population et des migrations ou encore par la police.

Après discussion, la commission a décidé d'allouer à cette fondation une aide de fin de législature de 5'000 francs en 2019 et 5'000 francs en 2020.

Puis, sur la base d'un dossier et après discussion, les commissionnaires ont souhaité soutenir diverses demandes pour un montant total de 4'800 francs, telles que : l'Association la Barje, un groupe de jeunes de la région Arve et Lac en partance pour un voyage communautaire et humanitaire, l'Harmonie Nautique, la finale genevoise d'éducation routière, Swiss Open, l'Association ADN et le Festival Everybody's Perfect.

Denyse BARBEZAT-FORNI

Présidente de la commission « social, culture et loisirs »



Rapport de la séance du conseil intercommunal, élargie aux commissions sociales des communes membres du groupement, du 5 mars 2019 à Collonge-Bellerive

Les enjeux :

Il y a un manque chronique de places de crèche et, par conséquent, une forte insatisfaction de la part des communiens et des plaintes des parents.

A présent, il y a une reconnaissance politique du problème.

Il se trouve qu'il y a deux opportunités d'augmenter le taux d'offre de places dans les communes de Corsier et de Collonge-Bellerive.

Pour rappel, nous avons à l'Ile aux Mômes 96 places (plein temps), occupées par 136 enfants.

Au 14 février 2019 (date de la fin des inscriptions), la liste de demandes pour les enfants des habitants de nos 4 communes pour la prochaine rentrée est de:

8 places (13 familles) à Hermance

10 places (17 familles) à Anières

14 places (23 familles) à Corsier

86 places (143 familles) à Collonge-Bellerive

Cela représente 118 places plein temps et 196 familles.

Actuellement, on peut dire que 3 enfants sur 4 ne pourront pas aller à la crèche à la rentrée (seuls 20-25 auront une place).

Un tableau comparatif avec les autres communes montre que notre taux d'équipement et le pourcentage de places de crèche pour 100 enfants entre 0 et 4 ans est relativement faible (il est de 17-19% entre nos quatre communes).

Il faut savoir qu'une prochaine loi sur l'accueil préscolaire (pendante au Conseil d'Etat) souhaiterait que le taux d'accueil soit de 40%.

Le projet de loi aurait sanctionné les communes qui n'arriveraient pas au taux de 40%.

Cela ne concernerait que les places de crèche et l'accueil familial de jour, pas les Jardins d'enfants. En l'état actuel, il n'y aurait pas de sanctions pour les communes n'atteignant pas le 40% ; il est par contre prévu une aide financière pour la création de places.

Pour être dans la moyenne du canton et pour répondre à la demande d'un taux d'accueil de 40%, nous aurions besoin de 122 places supplémentaires, à savoir:

9 places de plus pour Hermance, 16 pour Corsier, 20 pour Anières et 76 pour Collonge.

Projet n°1:

Il y a eu de nombreuses constructions à **Corsier**, qui ont occasionné une augmentation du nombre des familles.

Il se trouve que des locaux de plus de 400m² sont disponibles dans l'écoquartier de Pré-Grange. Une étude de faisabilité d'une crèche a été effectuée par Mme Stiles et le bureau d'architecte Strata. Le Conseil municipal de Corsier a voté un crédit d'étude de CHF150'000, un bureau d'architectes pourrait être rapidement mandaté pour commencer les travaux d'une crèche pour **52 enfants**.

Projet n°2:

Le bâtiment '**la Passerelle**', situé sur la même parcelle que la crèche l'Ile aux Mômes à Vézenaz, est libre depuis juin 2018. Il pourrait accueillir **50 enfants** sur 520 m2 répartis sur 3 étages + un sous-sol, cette configuration nécessitant l'installation d'un ascenseur.

La commune de Collonge-Bellerive votera prochainement un crédit d'étude, comme Corsier. Chacun des deux bâtiments a ses forces et ses faiblesses.

BUDGET

Investissements :

Le devis estimatif pour le projet 'Pré Grange' est de CHF1'982'000, l'entrée en fonction pourrait être la rentrée 2020 (au plus tard en décembre).

Le devis estimatif pour le projet 'la Passerelle' est de CHF2'088'000, l'entrée en fonction pourrait être mars 2021 (au plus tard juin).

Coûts de fonctionnement :

Pour 96 places à 'l'Ile aux Mômes', 52 à 'Pré-Grange' et 50 à 'la Passerelle', 3 crèches ouvertes 11 heures par jour.

Il y aura une forte augmentation en dotation de personnel (à savoir, les RH représentent 75% des coûts de fonctionnement):

Coûts pour l'Ile aux Mômes CHF 3'271'833, pour 'Pré-Grange' CHF 1'685'252 et pour 'la Passerelle' CHF1'652'231.

Le restant des coûts (soit environ 25%) sont les charges d'exploitation ainsi que le loyer et les amortissements.

Le budget total et donc les subventions par commune augmentent:

Pour Anières les subventions pour 14 places supplémentaires passeraient de CHF 462'600 (budget 2019) à CHF 856'700.

C'est le budget de fonctionnement qui est élevé, mais on a des avantages de synergie par le groupement. Mme Caroline Benbassat nous répétait d'ailleurs qu'il est souhaitable que tout projet de crèche reste dans l'intercommunalité.

Si on ouvre une seule crèche, on ne remplit pas la demande.

Si on ouvre deux crèches, il manquera encore des places.

De plus, il faut penser que la demande ne fera qu'augmenter, puisqu'actuellement on construit sur nos 4 communes.

Ce sujet sera renvoyé à la commission 'Sociale' pour préavis à la commission des Finances.

Pour fin mai 2019, avant de faire les budgets, les 4 communes devront se prononcer sur l'effort qu'elles sont prêtes à consentir quant au nombre de places de crèche.

NB: Pour une meilleure compréhension, le tableau de projection des répartitions des places de crèche sera annexé au présent rapport.



Commune d'Anières

COMMISSIONS REUNIES :

**Urbanisme et constructions – Assainissement, routes, sécurité, développement durable.
Séance du : Mardi 9 avril 2019**

Cette commission réunie s'est tenue ce mardi 9 avril à 19h30 en présence de Monsieur le Maire et Monsieur l'Adjoint au Maire. Comme le veut le règlement du Conseil municipal, elle était présidée par le Président du Conseil Municipal.

Nous avons d'abord écouté la présentation faite par M. Fabrice Etienne de la société CITEC.

Monsieur Etienne a présenté l'étude qui a été réalisée récemment sur de nombreux points liés au PDCom tels que :

- ✓ mobilité et circulation sur la Commune
- ✓ stationnements en surface et souterrains existants, et projets envisageables
- ✓ modération du trafic et limites de vitesses
- ✓ aménagements prévus
- ✓ sécurisation des piétons

Puis Madame Anne Bossard nous a ensuite présenté le résultat de l'étude d'un projet de parking provisoire à la Côte-d'Or. En son temps, nous avons voté CHF 35'000.- pour une étude de faisabilité, réalisée par la société Thomas Jundt.

Ce parking provisoire de 30 à 50 place se situera sur la parcelle N° 6332, localisée au-dessus du restaurant « Côté Vignes », et sur laquelle se fera ensuite un projet de LUP (Logements d'Utilité Publique). Ce parking provisoire permettra le stationnement des véhicules pendant les travaux sur « La Place du Haut » (parking souterrain de la salle communale, agrandissement de l'école, rénovation de la mairie...).

Un règlement communal permettra le moment voulu d'optimiser la réglementation de ce parking provisoire (accès, durées, tarifs le cas échéant).

Plusieurs variantes sont étudiées. Celle préconisée utilisera des enrobés pour les voies, et de la pierre du Salève concassée pour les 47 places de stationnement prévues.

Le budget global s'élève à CHF 450'000.-, y.c. les honoraires.

A l'unanimité, les commissaires ont préavisé favorablement pour donner de l'avant au projet de parking provisoire.

Madame Anne Bossard a ensuite présenté le **projet de rénovation de l'enveloppe thermique de l'immeuble « Le Chêne », sis 3-5 Côte d'Or (logements)**

La demande d'autorisation a déjà été faite pour la mairie sise au no.1 de la Côte d'Or. Le préavis traité par la commission ne concerne donc QUE les logements des no.3 et 5.

Le 24 juin 2016, le CM a voté un crédit d'engagement de CHF 75'000.- pour une étude des Nos 1, 3 et 5 de la Côte d'Or : étude des besoins et des pertes de chaleur et d'énergie, améliorations à apporter, traitement des balcons (la dalle du balcon rentre dans le logement ce qui crée un pont froid), production d'énergie solaire...

Plus tard, le N° 1 Côte d'Or (mairie) s'est dissocié du projet initial, et est devenu un projet en soi : celui de la rénovation de la mairie.

Concernant le projet des N°s 3 et 5, n'y aurait pas de modification d'apparence majeure sur les extérieurs.

L'estimation du coût total des travaux y.c. honoraires s'élève à CHF 1'200'000.-

A l'unanimité, les commissaires ont préavisé favorablement pour donner de l'avant au projet de rénovation de l'enveloppe thermique des N°s 3 et 5 Côte d'Or, avec pour seule réserve de tenir compte du projet de la rénovation de la mairie.

Ensuite, c'est Monsieur Mathieu Dardel qui a fait une présentation relative au **projet de parking souterrain à la salle communale**. Cette idée de parking a été initiée lors de la législature précédente, et se fait conjointement avec les autres projets sur « La Place du Haut » tels que la rénovation de la mairie, le projet « Berges du Lac », le projet d'agrandissement de l'école ou encore le projet sur la parcelle N° 6632 (parking provisoire puis LUP, cité plus haut).

Au total 6 variantes ont été étudiées. Celles retenues sont :

- ✓ variante N° 2 : 103 places + 13 boxes, avec rampe d'accès depuis la Côte d'Or, côté école.
- ✓ variante N° 6 : 114 places + 13 boxes, avec rampe d'accès depuis le talus de l'Immeuble du Chêne.

C'est cette dernière variante qui est privilégiée.

En terme de coûts, le parking seul coûterait approximativement CHF 10'000'000.-, soit environ CHF 81'000.- par place souterraine.

Avec les aménagements extérieurs, le projet global est devisé à CHF 12'500'000.-.

En ce qui concerne la forme de financement, une délibération définira en son temps si le financement doit se faire sur la fortune ou sur l'emprunt, ou avec un panachage des deux (ce qui est fortement préconisé).

A l'unanimité, les commissaires ont préavisé favorablement pour donner de l'avant au projet de parking souterrain.

Puis la commission s'est penchée sur le **projet de fibre optique**, dont l'objectif est la construction et la maintenance d'un réseau FTTH (Fiber To The Home) pour l'ensemble des bâtiments de la commune.

Monsieur Mathieu Dardel a présenté les éléments techniques suivants :

- ✓ L'étude préalable et l'étude détaillée effectuées
- ✓ Les différents modes de fonctionnement de la fibre

- ✓ Les différentes zones réparties sur la commune avec les 1015 clients potentiels
- ✓ Les prestations attendues
- ✓ Le cahier des charges
- ✓ Le résultat de l'appel d'offre

Sur les 8 dossiers reçus, le dossier retenu est de celui de la société Scrasa en partenariat avec les SIG.

Cette offre de base se chiffre à CHF 6'266'000 TTC.

Si le crédit devait être voté par le Conseil municipal de ce soir mardi 16 avril 2019, alors les travaux pourraient débuter en octobre 2019 et la fibre pourrait être livrée aux premiers Aniérois en octobre 2020.

Les frais d'entretien de la fibre sont estimés à CHF 40.- par habitant et par année.

Il existe deux possibilités de développement de la fibre : avec ou sans partenariat avec Swisscom (co-construction ou pas)

Le TOTAL du crédit d'engagement proposé ce soir est donc de CHF 7'900'000.-.

(Il peut être ventilé comme suit :

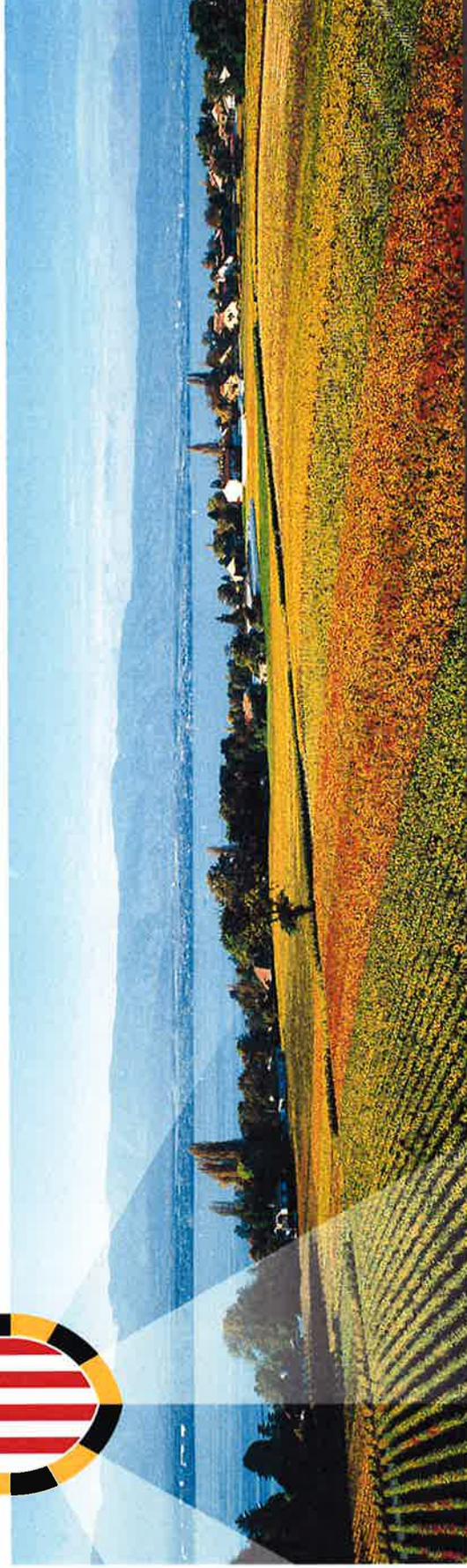
- ✓ Crédit d'engagement pour l'étude, voté par le CM en mars 2016 : CHF 800'000.-
- ✓ Offre Scrasa + SIG : CHF 6'266'000.-
- ✓ Construction du local PoP pour la distribution dans la commune : CHF 300'000.-
- ✓ Divers et imprévus : CHF 390'000.-
- ✓ Accompagnement par un maître d'ouvrage spécialisé : CHF 80'000.-
- ✓ Commercialisation : CHF 60'000.-

A l'unanimité, les commissaires ont préavisé favorablement pour donner de l'avant au projet de fibre optique pour un montant total de CHF 7'900'000.-

Un court débat s'ensuit sur les différents prix présentés dans l'appel d'offre et la confiance que l'on peut leur faire...

Avant de clore la séance, de vifs compliments et remerciements ont été adressés à Madame Bossard et à Monsieur Dardel. Il a été relevé la qualité de leurs présentations, mais aussi et surtout le travail considérable qu'ils ont effectué... ainsi que leur aptitude à rendre ces rapports d'études lisibles et compréhensibles aux commissaires !

Yves GUBELMANN
Président du Conseil municipal



COMPTES DE L'EXERCICE 2018

PRESENTATION DU MAIRE DE LA COMMUNE D'ANIÈRES

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU MARDI 16 AVRIL 2019



TABLE DES MATIERES

- La fiscalité
- Le résultat
 - Le comparatif du budget et des comptes 2018
- Les amortissements ordinaires et extraordinaires
- Les provisions
- Les investissements
- Le bilan
- Les placements: Global custody UBS
- L'inventaire du Patrimoine Administratif (PA) et du Patrimoine Financier (PF)
- La révision
- Le renvoi en commission des finances





La Fiscalité :

IMPOTS PERSONNE PHYSIQUE	
Production estimée 2018:	16 231 203.00
Impôt source / IPC :	586 281.54
Correctif estimé:	1 006 446.95



Total impôts PP:	17 823 931.49
------------------	---------------

CREANCES	
Créances au 31.12.2017:	29 410 473.85
Total impôts PP:	17 823 931.49
Irrécouvrables:	27 195.55
Versements:	27 320 723.16



Créances au 31.12.2018:	19 886 486.63
-------------------------	---------------

SOLDE FINAL	
Versements effectifs:	27 320 723.16
Impôt fédéral:	221 376.85
Frais perception 3%:	815 027.08
Rachat ADB:	6 854.52
Communes Françaises:	51 009.66
Impôts PM:	68 222.99

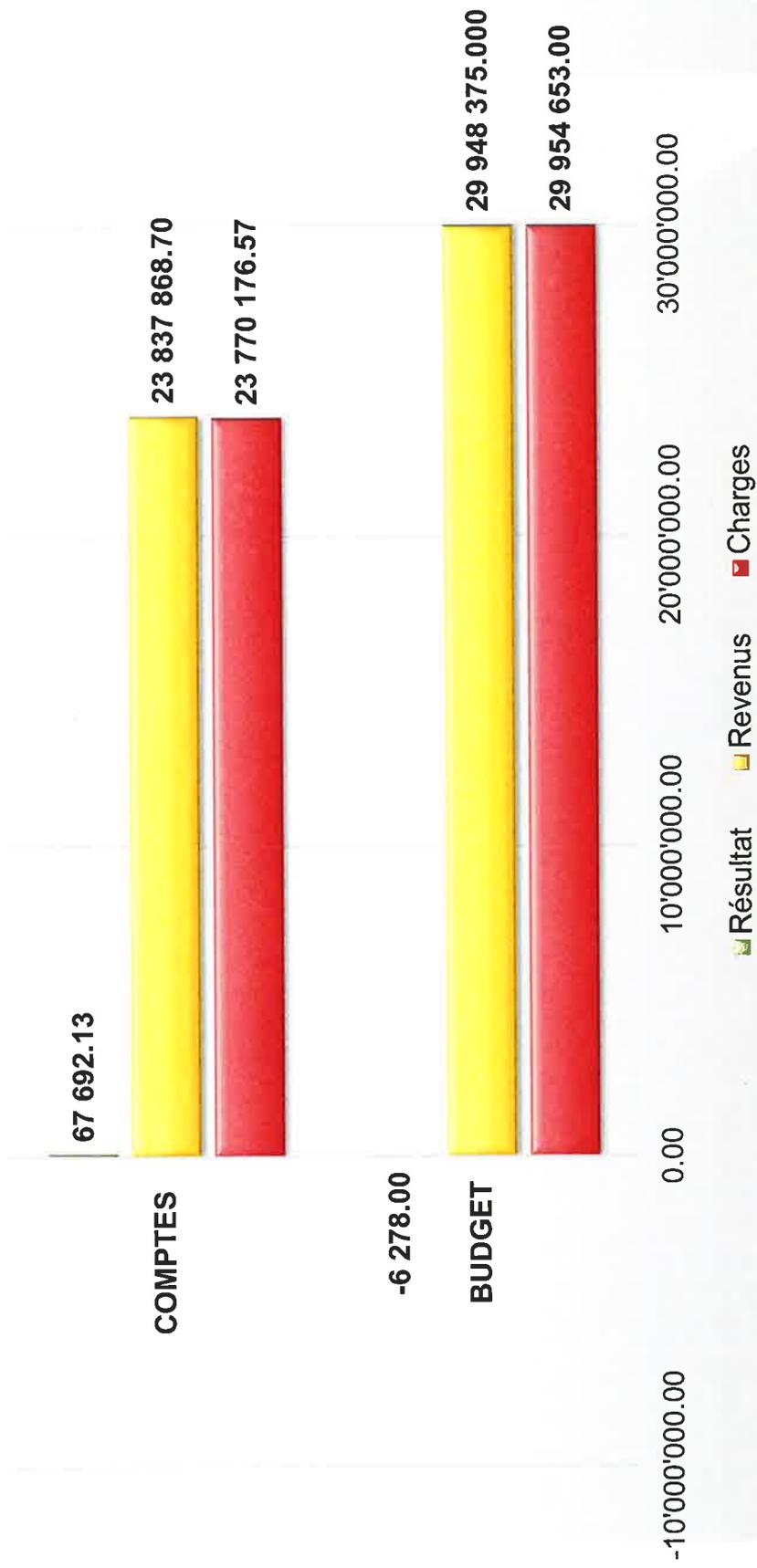


Solde final:	26 308 387.08
--------------	---------------





Budget et Comptes 2018 :





Comparatif budget / comptes 2018

0 – Administration générale

Numéro de compte 2F2N	Budget 2018		Comptes 2018	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
01 - Conseil municipal et Exécutif				
30 - Charges de personnel	348 100.00	-	358 650.80	-
31 - Charges de biens et services	44 110.00	-	26 761.98	-
02 - Services généraux				
30 - Charges de personnel	2 221 410.00	-	2 175 552.80	-
31 - Charges de biens et services	1 770 548.00	-	1 298 994.13	-
33 - Amortissement du patrimoine administratif	157 880.00	-	83 383.00	-
34 - Charges financières	6 000.00	-	46 442.89	-
36 - Charges de transfert	49 200.00	-	83 904.60	-
38 - Charges extraordinaires	170 508.00	-	-	-
42 - Taxes	-	200.00	-	93 121.87
43 - Revenus divers	-	-	-	1 319.87
44 - Revenus financiers	-	63 100.00	-	48 093.56
46 - Revenus de transfert	-	83 400.00	-	109 980.40
TOTAL - 0 - Administration générale	4 767 756.00	146 700.00	4 073 690.20	252 515.70

ECARTS CHARGES	694 065.80
ECARTS REVENUS	105 815.70

Les différences notables entre le budget et les comptes 2018 seront expliquées lors de la commission des finances du mardi 30 avril 2019.





Comparatif budget / comptes 2018

1 – Ordre et sécurité publics, défense

Numéro de compte 2F2N	Budget 2018		Comptes 2018	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
11 - Sécurité publique				
31 - Charges de biens et services	78 500.00	-	80 092.45	-
36 - Charges de transfert	126 000.00	-	113 511.35	-
42 - Taxes	-	15 000.00	-	17 076.90
44 - Revenus financiers	-	660.00	-	660.00
14 - Questions juridiques				
36 - Charges de transfert	50 000.00	-	37 909.15	-
42 - Taxes	-	-	4 410.00	-
15 - Service du feu				
30 - Charges de personnel	63 125.00	-	56 540.70	-
31 - Charges de biens et services	112 140.00	-	99 076.53	-
33 - Amortissement du patrimoine administratif	81 900.00	-	81 746.50	-
34 - Charges financières	600.00	-	466.00	-
36 - Charges de transfert	164 500.00	-	148 729.35	-
46 - Revenus de transfert	-	20 000.00	-	23 582.75

Les différences notables entre le budget et les comptes 2018 seront expliquées lors de la commission des finances du mardi 30 avril 2019.





Comparatif budget / comptes 2018

1 – Ordre et sécurité publics, défense

Numéro de compte 2F2N	Budget 2018		Comptes 2018	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
	16 - Défense			
31 - Charges de biens et services	11 220.00	-	4 072.40	-
33 - Amortissement du patrimoine administratif	99 000.00	-	99 000.00	-
36 - Charges de transfert	23 200.00	-	21 838.30	-
46 - Revenus de transfert	-	2 000.00	-	-
TOTAL - 1 - Ordre et sécurité publique	810 185.00	37 660.00	742 982.73	45 729.65

ECARTS CHARGES	67 202.27
ECARTS REVENUS	8 069.65

Les différences notoires entre le budget et les comptes 2018 seront expliquées lors de la commission des finances du mardi 30 avril 2019.





Comparatif budget / comptes 2018

2 – Formation

Numéro de compte 2F2N	Budget 2018		Comptes 2018	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
2.1 - Scolarité obligatoire				
31 - Charges de biens et services	299 355.00	-	235 241.00	-
33 - Amortissement du patrimoine administratif	621 430.00	-	606 470.00	-
34 - Charges financières	400.00	-	612.74	-
36 - Charges de transfert	312 125.00	-	271 321.45	-
42 - Taxes	-	-	-	2 225.00
46 - Revenus de transfert	-	26 000.00	-	26 190.50
TOTAL - 2 - Formation	1 233 310.00	26 000.00	1 113 645.19	28 415.50

ECARTS CHARGES	119 664.81
ECARTS REVENUS	2 415.50

Les différences notoires entre le budget et les comptes 2018 seront expliquées lors de la commission des finances du mardi 30 avril 2019.





Comparatif budget / comptes 2018

3 – Sport et loisirs

Numéro de compte 2F2N	Budget 2018		Comptes 2018	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
	32 - Culture			
31 - Charges de biens et services	264 200.00	-	235 174.63	-
36 - Charges de transfert	249 232.00	-	213 354.45	-
42 - Taxes	-	-	-	1 375.00
	34 - Sports et loisirs			
31 - Charges de biens et services	298 600.00	-	239 145.82	-
36 - Charges de transfert	257 575.00	-	171 271.50	-
42 - Taxes	-	-	-	9 316.80
43 - Revenus divers	-	1 440.00	-	286.60
44 - Revenus financiers	-	10 500.00	-	15 539.05
46 - Revenus de transfert	-	-	-	2 218.80
TOTAL - 3 - Culture, sport et loisirs	1 069 607.00	11 940.00	858 946.40	28 736.25

ECARTS CHARGES	210 660.60
ECARTS REVENUS	16 796.25

Les différences notables entre le budget et les comptes 2018 seront expliquées lors de la commission des finances du mardi 30 avril 2019.





Comparatif budget / comptes 2018

5 – Sécurité sociale

Numéro de compte 2F2N	Budget 2018		Comptes 2018	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
54 - Famille et jeunesse				
31 - Charges de biens et services	1 000.00	-	904.68	-
33 - Amortissement du patrimoine administratif	143 100.00	-	143 080.00	-
36 - Charges de transfert	1 273 100.00	-	1 092 979.81	-
43 - Revenus divers	-	-	-	3 344.14
57 - Aide sociale				
36 - Charges de transfert	93 308.00	-	38 909.20	-
59 - Domaine sociale				
31 - Charges de biens et services	3 000.00	-	1 380.00	-
36 - Charges de transfert	860 615.00	-	749 812.40	-
42 - Taxes	-	-	-	3 389.25
TOTAL - 5 - Sécurité sociale	2 374 123.00	-	2 027 066.09	6 733.39

ECARTS CHARGES	347 056.91
ECARTS REVENUS	6 733.39

Les différences notables entre le budget et les comptes 2018 seront expliquées lors de la commission des finances du mardi 30 avril 2019.





Comparatif budget / comptes 2018

6 – Transports

Numéro de compte 2F2N	Budget 2018		Comptes 2018	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
61 - Circulation routière				
31 - Charges de biens et services	422 600.00	-	295 849.63	-
33 - Amortissement du patrimoine administratif	407 070.00	-	398 131.00	-
34 - Charges financières	10 000.00	-	5 275.95	-
36 - Charges de transfert	13 000.00	-	11 623.00	-
38 - Charges extraordinaires	739 400.00	-	-	-
42- Taxes	-	6 420.00	-	31 771.90
62 - Transports publics				
31 - Charges de biens et services	97 175.00	-	94 357.00	-
36 - Charges de transfert	112 530.00	-	108 607.00	-
42 - Taxes	-	72 700.00	-	72 672.00
TOTAL - 6 - Transports	1 801 775.00	79 120.00	913 843.58	104 443.90

ECARTS CHARGES	887 931.42
ECARTS REVENUS	25 323.90

Les différences notoires entre le budget et les comptes 2018 seront expliquées lors de la commission des finances du mardi 30 avril 2019.





Comparatif budget / comptes 2018

7 – Protection de l'environnement

Numéro de compte 2F2N	Budget 2018		Comptes 2018	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
71 - Approvisionnement en eau				
31 - Charges de biens et services	25 000.00	-	16 711.60	-
72 - Traitement des eaux usées				
31 - Charges de biens et services	20 630.00	-	854.00	-
33 - Amortissement du patrimoine administratif	757 160.00	-	757 061.00	-
46 - Revenus de transfert	-	251 000.00	-	252 483.70
73 - Gestion des déchets				
31 - Charges de biens et services	643 500.00	-	544 009.63	-
36 - Charges de transfert	150.00	-	784.45	-
42 - Taxes	-	11 000.00	-	7 526.05
77 - Protection de l'environnement				
31 - Charges de biens et services	15 040.00	-	13 591.75	-
33 - Amortissement du PA	40 700.00	-	40 696.00	-
36 - Charges de transfert	23 000.00	-	7 200.00	-
42 - Taxes	-	1 000.00	-	5 500.00

Les différences notables entre le budget et les comptes 2018 seront expliquées lors de la commission des finances du mardi 30 avril 2019.





Comparatif budget / comptes 2018

7 – Protection de l'environnement

Numéro de compte 2F2N	Budget 2018		Comptes 2018	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
79 - Aménagement du territoire				
33 - Amortissement du patrimoine administratif	64 000.00	-	64 000.00	-
TOTAL - 7 - Protection de l'environnement	1 589 180.00	263 000.00	1 444 908.43	265 509.75

ECARTS CHARGES	144 271.57
ECARTS REVENUS	2 509.75

Les différences notoires entre le budget et les comptes 2018 seront expliquées lors de la commission des finances du mardi 30 avril 2019.





Comparatif budget / comptes 2018

8 – Economie publique

Numéro de compte 2F2N	Budget 2018		Comptes 2018	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
87 - Combustibles et énergie				
44 - Revenus financiers	-	130 000.00	-	125 362.05
TOTAL - 8 - Economie publique	-	130 000.00	-	125 362.05

ECARTS REVENUS 4 637.95

Les différences notables entre le budget et les comptes 2018 seront expliquées lors de la commission des finances du mardi 30 avril 2019.





Comparatif budget / comptes 2018

9 – Finances et impôts

Numéro de compte 2F2N	Budget 2018		Comptes 2018	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
	91 - Impôts			
31 - Charges de biens et services	-	-	- 2 830	150.65
36 - Charges de transfert	420 000.00	-	470	429.08
40 - Revenus fiscaux	-	10 900 000.00	-	17 669 655.34
42 - Taxes	-	-	-	7 066.52
43 - Revenus divers	-	15 000 000.00	-	94 995.00
	92 - Conventions fiscales			
36 - Charges de transfert	39 234.00	-	51 009.66	-
	93 - Péréquation financière			
36 - Charges de transfert	14 883 517.00	-	2 250 000.00	-
	96 - Administration de la fortune et de la dette			
31 - Charges de biens et services	892 716.00	-	162 178.11	-
34 - Charges financières	73 250.00	-	12 491 627.75	-
44 - Revenus financiers	-	3 353 955.00	-	5 206 474.20

Les différences notoires entre le budget et les comptes 2018 seront expliquées lors de la commission des finances du mardi 30 avril 2019.



Comparatif budget / comptes 2018

9 – Finances et impôts

Numéro de compte 2F2N	Budget 2018		Comptes 2018	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
	97 - Redistributions			
46 – Revenus de transfert	-	-	-	2 231.45
TOTAL - 9 – Finances et impôts	16 308 717.00	29 253 955.00	12 595 093.95	22 980 422.51

ECARTS CHARGES 3 713 623.05
ECARTS REVENUS 6 273 532.49

Les différences notoires entre le budget et les comptes 2018 seront expliquées lors de la commission des finances du mardi 30 avril 2019.





Les amortissements:

Exercices	Amortissements du PA (Patrimoine administratif)	Amortissements extraordinaires du PA (Patrimoine administratif)	Amortissements du PF (Patrimoine financier)
2017	2 179 946.82	422 149.21	245 973.00
2018	2 311 639.50	0.00	0.00

Le montant total des amortissements pour l'année 2018 s'élève à **2 311 639.50 CHF**





Les provisions:

- **Provision à court terme :**
 - Concours MPPL: 300 000.00 F
 - Péréquation financière 2019: 10 000 000.00 F
 - Frais de perception 3%: 123 785.00 F

- **Provision à long terme :**
 - CPEG: 146 691.00 F
 - Péréquation financière 2020: 2 250 000.00 F

Le montant total des provisions pour l'année 2018 s'élève à **12 820 476.00 F**





Les investissements :

Il a été réalisé sur l'Exercice 2018 des investissements pour un montant total de 1 581 076.01 F

0290 – Immeubles administratifs:

▪ FIDU	876 300.00 F
▪ Concept énergétique territorial	73 116.12 F
▪ Eclairage performant des bâtiments communaux	11 693.10 F
▪ Etude de la rénovation de la mairie et la poste	24 407.50 F
▪ Concours MPPL	8 349.30 F

1500 – Service du feu:

▪ Rénovation et transformation de la caserne	27 137.30 F
--	-------------

2170 – Bâtiments scolaires:

▪ Rénovation courante du groupe scolaire	3 580.00 F
--	------------

3410 – Sports :

▪ Zone sportive ch. des Ambys	7 161.00 F
-------------------------------	------------

6150 – Routes communales :

▪ Réfection du Chemin des Ambys	166 598.80 F
▪ Parking provisoire sis route de la Côte d'Or	3 693.00 F





Les investissements (suite) :

6400 – Télécommunications:

- Fibre optique

77 004.25 F

7201 – Traitement des eaux usées:

- Collecteurs drainages agricoles
- Séparatif RC-HE-Ancien Lavoir/Rue Centrale
- Viabilisation EU/EC

161 625.65 F
24 392.50 F
250.00 F

7900- Aménagement du territoire:

- PDCom d'Anières
- Mandat d'études parallèles
- PDCom lumière

99 620.50 F
993.60 F
15 153.39 F



Le Bilan:

- L'actif:

	01/01/2018	31/12/2018
<u>Patrimoine financier</u>		
100 – Disponibilités	63 057 851.57	41 560 387.94
101 – Créances	11 274 548.61	20 354 522.34
104 – Actifs de régularisation	211 924.40	261 910.54
106 – Marchandises	425.00	755.00
107 – Placements financiers	96 833 121.75	90 556 564.85
108 – Immobilisations corporelles	45 370 234.00	49 880 731.90
109 – Financements spéciaux	270 777.55	270 777.55
Total patrimoine financier	217 018 882.88	202 885 650.12
<u>Patrimoine administratif</u>		
140 – Immobilisations corporelles	31 830 031.97	30 108 356.87
142 – Immobilisations incorporelles	155 448.00	280 331.61
145 – Participations, capital social	5 696 432.00	5 647 591.00
146 – Subventions d'investissements	1 079 466.65	1 917 694.65
Total patrimoine administratif	38 761 378.62	37 953 974.13
TOTAL DE L'ACTIF	255 780 261.50	240 839 624.25



Le Bilan:

- Le Passif :

	01/01/2018	31/12/2018
200 – Engagements courants	727 202.75	781 163.94
201 – Engagements financiers à court terme	0.00	20.39
204 – Passif de régularisation	308 508.82	581 007.86
205 – Provisions à court terme	28 708 595.00	10 423 785.00
206 – Engagements financiers à long terme	14 500 000.00	15 500 000.00
208 – Provisions à long terme	446 691.00	2 396 691.00
209 – Financements spéciaux	270 777.55	270 777.55
291 – Fonds enregistrés comme capital propre	135 640.95	123 539.75
294 – Réserve politique budgétaire	9 100 000.00	9 100 000.00
295 – Réserve liée au retraitement MCH2	- 4 683 186.00	0.00
296 – Réserve liée au retraitement du PF	16 430 844.37	0.00
299 – Excédent / découvert du bilan	189 835 187.06	201 662 638.76
TOTAL DU PASSIF	255 780 261.50	240 839 624.25



Global Custody - UBS:

Situation 1er trimestre 2018

Placements : 98 705 626.81 F



Revenus : 3 517 037.20 F



Charges : 11 893 912.51 F

Situation au 31 décembre 2018



90 328 751.50 F

Diminution des
placements de 8.49%





Inventaire des appartements propriétés de la Commune :



Patrimoine financier

Immeubles	Adresses	Total app. Studio	2 pièces 1/2	3 pièces	4 pièces	5 pièces	6 pièces
Le Léman	289, rte d'Hermance	8					
Côte-d'Or	1-3-5, rte de la Côte-d'Or	8	3	2	2	1	
Avallons	44 à 50, ch. des Avallons	24		8	8	8	2
Clos les Noyers	62 à 68, ch. des Avallons	22					
			1	1	8	12	
Anières-Lac	316-320, rte d'Hermance	4					4
Aspergère Sur plan	22-24, rue de l'Aspergère	4			1	3	
Avallons En projet	44-50, ch. des Avallons Réhaussement immeuble						
Total		70	3	11	21	32	2





Inventaire des appartements propriétés de la Commune :



▪ Patrimoine Administratif

Immeubles	Adresses	Total app.	Studio	2 pièces			6 pièces
				1/2	3 pièces	4 pièces	
T'Anières	23, rue Centrale	2		1		1	
Ecole	64, rue Centrale	1					1
Total		3	0	1	0	1	1



La révision :

- Les comptes 2018 ont été vérifiés par l'organe de révision Acta SA.
- En sa qualité d'organe de révision, les réviseurs ont vérifié, conformément aux exigences légales, la comptabilité et les comptes annuels (bilan, comptes de fonctionnement et d'investissement) pour l'exercice arrêté au 31.12.2018.
- L'organe de révision recommande à votre Conseil d'approuver les comptes annuels qui vous seront soumis.





Conclusion :

Monsieur le Maire informe que les groupes qui le souhaitent peuvent venir consulter le Grand-Livre à la mairie.
Merci de prendre rendez-vous auprès du secrétariat.

Monsieur le Maire prie Monsieur le Président de faire voter le Conseil municipal pour le renvoi de ces comptes de l'Exercice 2018 à la commission des finances du mardi 30 avril 2019 pour analyse et préavis, avant le vote des délibérations y relatives au Conseil municipal du mardi 14 mai 2019.

